



COMMENT VOYAGER AVEC TAXI BUS

REGLEMENT

① S'INSCRIRE

préalablement auprès de Trans urbain en se procurant un formulaire TAXI-BUS :

- auprès de votre Mairie
- au centre d'exploitation Trans Urbain

Fournir les coordonnées de la personne à transporter.

Trans urbain délivre une carte d'adhérent avec un numéro d'utilisation personnel TAXI BUS.

L'objectif de cette procédure est d'être identifié par le taxi, d'éviter les demandes abusives et permettre les correspondances avec le réseau

L'inscription des enfants :

S'il s'agit d'un enfant de moins de 18 ans, les parents doivent faire la demande d'inscription pour le compte de l'enfant.

Lorsque la procédure préalable d'inscription aura été effectuée et vérifiée par Trans Urbain, il lui sera possible de bénéficier de TAXI BUS.

② RESERVER

Son transport au plus tard la veille de son déplacement avant 19 H 00 en téléphonant au 02 32 31 00 21

Numéro réservé à Taxi Bus entre 8 h 30 et 19 h 00

Ce délai est fixé au samedi 19 h 00 pour le lundi. Aucune réservation ne pourra être enregistrée le dimanche et jours fériés, ni après 19 h 00 pour le jour suivant ;

ATTENTION :

Dans le cas d'un aller-retour, le retour doit être prévu en même temps que l'aller. Vous aurez ainsi l'assurance de pouvoir organiser votre déplacement en entier. Un retour qui n'aurait pas été prévu dans le délai minimal (la veille avant 19 h 00) ne sera pas pris en compte par TAXI BUS.

L'annulation d'un trajet doit être réalisée au minimum 1 heure avant l'horaire de départ.

③ SE RENDRE

au point d'arrêt de rendez-vous convenu ...

Tous les points d'arrêt utilisables par TAXI-BUS sont équipés d'une signalétique standard TAXI-BUS.

Nota : il est impératif que soit bien respecté le point de rendez-vous et l'horaire prévus au moment de la réservation. Le retard d'un client peut avoir une incidence sur la qualité du transport des clients suivants.

De même, en cas de groupage de plusieurs clients, ces derniers arriveraient à chaque fois en retard.

Toute commande non respectée, qui créerait une mobilisation inutile d'un véhicule, serait facturée pour le coût réel supporté par Trans urbain, tarif d'un trajet direct établi par la Convention avec les artisans Taxis sur la base 16€15*

④ S'IDENTIFIER

Accueil dans les véhicules

Le passager doit montrer au conducteur sa carte personnelle d'identification qui devra être complétée par la photo du bénéficiaire.

Le conducteur du taxi doit vendre un ticket TAXI-BUS : 1€*

L'accueil doit se faire à l'heure et à l'endroit convenus.

Le trajet, de la même manière, doit être réalisé comme convenu au moment de la réservation.

Utilisation du réseau d'autobus en complément TAXI-BUS

Trajet en TAXI-BUS puis en autobus :

Le billet TAXI-BUS permet de voyager en correspondance gratuite sur le réseau d'autobus dans l'heure suivant la validation du TAXI-BUS dans le taxi.

Il devra être présenté au conducteur de l'autobus, accompagné de la carte TAXI-BUS.

Trajet en autobus puis en TAXI-BUS :

La correspondance est possible dans l'heure qui suit la validation. Le client doit acheter un ticket à l'unité dans le bus, le valider en le compostant (boîte près du conducteur de l'autobus), le présenter au conducteur du taxi accompagné de la carte personne TAXI-BUS.

Si cette heure est dépassée, un ticket devra être automatiquement délivré par le conducteur du taxi.

*tarifs en vigueur susceptible d'être revalorisés